

**DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR
PRENDRE TOUTE DÉCISION CONCERNANT LA PRÉPARATION, LA PASSATION,
L'EXÉCUTION ET LE RÉGLEMENT DES MARCHES ET DES ACCORDS-CADRES
PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE**

« *Passation d'un Avenant au contrat de maintenance avec la société James Bang* »

2023 - D - 001

Le maire de Villeneuve-Saint-Georges,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales dont notamment les articles L. 2122-22, alinéa 4 et L. 2122-23 relatifs aux attributions exercées au nom de la Commune ;
- **VU** le Code de la commande publique ;
- **VU** la délibération n° 20.1.2 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 9 juillet 2020 ;
- **VU** la décision n° 2021-D-98 du 31/12/2021 autorisant la signature d'un contrat de prestation avec la société James Bang pour la conception et la mise en ligne d'un jeu vidéo ;
- **VU** la décision n° 2023-D-040 du 22/03/2023 autorisant la signature d'un contrat avec la société James Bang pour la maintenance du jeu vidéo Villa Nova Odyssée sur les plateformes Appstore et Googleplay, pour les années 2023 et 2024;
- **CONSIDÉRANT** que le prestataire demande une facturation tous les 3 mois au lieu de tous les 2 mois,

DECIDE

Article 1er : D'ACCEPTER et de signer un avenant avec la société James Bang, sis 14, rue de Dunkerque, CS2001 – 75475 Paris Cedex 10, ayant pour objet la maintenance du jeu vidéo Villa Nova Odyssée sur les plateformes Appstore et Googleplay.

Article 2 : DIT que le paiement sera effectué selon le nouvel échéancier, sous 30 jours à réception de la facture :

- 750 € TTC au 15 mars 2023
- 750 € TTC au 15 juin 2023
- 750 € TTC au 15 septembre 2023
- 750 € TTC au 15 décembre 2023
- 750 € TTC au 15 mars 2024
- 750 € TTC au 15 juin 2024
- 750 € TTC au 15 septembre 2024
- 750 € TTC au 15 décembre 2024

Article 3 : Dit que la présente décision sera portée à la connaissance du prochain conseil municipal.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 07/04.2023

Le Maire,

Philippe GAUDIN



Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20230407-2023-D-051-A1
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023